MOTION

PROJET SCHEULTE: D'ACCORD, MAIS...

Se protéger des sursauts de la Scheulte, personne n'en conteste l'idée.

Mais, en l'occurence, d'autres habitants de Vicques, qui ne sont pas riverains de la rivière, se sentent oubliés. Ils sont une quinzaine à craindre comme la peste des pluies persistantes qui provoquent l'inondation de leurs sous-sols.

Lors de grandes eaux, au vu de leurs répétitions, des assurances renâclent à assumer les dégâts. Comme ils ne sont pas riverains d'un cours d'eau, ils ont l'impression qu'on les oublie.

Heureusement, depuis cette année, la loi fédérale, celle invoquée ce soir, autorise désormais la prise en compte de telles situations.

Il s'agit, vous l'avez compris, des habitations comprises dans le secteur du Chemin Poudry.

Ma motion demande que l'autorité communale donne mandat à un institut spécialisé afin d'établir un plan d'évacuation des eaux, sans trop attendre, cette surface étant susceptible, à moyen terme, de changer de statut, en zone constructible.

Vicques, le 12 décembre 2017.

Michel Gury

Conseiller général